
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU
KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 28 mai 2010

La journée des partenaires s'est tenue le vendredi 28 mai 2010 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel NGOUBA LENGANGUE Laurent, Chef des Services Généraux, assurant l'intérim de Madame la Directrice Interdépartementale.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **Les Notes de Service N° 232, 238, 241 et 242 publiées par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a informé les partenaires de la publication de plusieurs Notes de Service par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. Séance tenante, des copies en ont été distribuées aux participants.

Il s'agit de :

- la Note de Service N° 232/MFBPP/DGDDI-DLC du 14 mai 2010 relative à la procédure simplifiée pour la Société Super Market ;
 - la Note de Service N° 238/MFBPP/DGDDI-DLC du 21 mai 2010 relative au déblocage des détenteurs de décisions de dédouaner pour autrui ;
 - la Note de Service N° 241/MFBPP/DGDDI-DEPI du 21 mai 2010 relative à l'obligation faite aux commissionnaires en douane agréés d'inscrire dans le DAU le N° du marché, du contrat ou de la convention, selon le cas ;
 - la Note de Service N° 242/MFBPP/DGDDI-DEPI relative à la saisie des conteneurs supplémentaires par article de la déclaration.
- **L'interprétation par la Brigade Maritime de l'article 79 du Code des Douanes relatif à l'inscription des marchandises sur le manifeste**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALPINA a déploré la recrudescence des transactions au niveau de la Brigade Maritime, notamment pour des effets personnels

appartenant aux diplomates. Ladite brigade estime que les énonciations « effets personnels » et « mobilier usagé » ne sont pas toujours suffisamment explicites. Les poursuites exercées par la Brigade Maritime entraînent une augmentation des frais de dédouanement (amendes, surestaries, frais de magasinage) et un retard considérable dans les délais de livraison.

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE en a pris acte. La question sera examinée par le Service.

- **Le renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALPINA a rappelé qu'on s'acheminait vers la fin du premier semestre de l'année et que de nombreux opérateurs économiques étaient toujours dans l'attente du renouvellement ou de l'octroi de comptes créditaires.

Monsieur le Receveur Principal des Douanes a fait savoir aux partenaires qu'une série de comptes venaient d'être libérés. Les opérateurs concernés en seront informés le plus rapidement possible.

- **Les difficultés d'accès au Secrétariat du Bureau Principal Port**

Madame Laurence THIEL de SDV a vivement déploré les difficultés d'accès au niveau du Secrétariat du Bureau Principal Port occasionnées par la présence simultanée d'une multitude d'utilisateurs. Elle a souhaité que des dispositions soient prises pour réguler l'accès et la présence des utilisateurs audit Secrétariat.

- **L'application inadéquate ou la mise en cause des instructions de la hiérarchie par les échelons subordonnés**

Madame Laurence THIEL de SDV a également déploré l'application inadéquate ou la mise en cause des instructions de la hiérarchie par certains échelons subordonnés.

Elle a été invitée à se rapprocher de la Direction Interdépartementale pour la clarification des dossiers concernés.

- **La taxation au Congo de marchandises importées et dédouanées dans d'autres pays membres de la CEMAC**

Répondant à une préoccupation de Madame THIEL, le Colonel Alexis MOUYENGO, Chef du Service de la Législation et du Contentieux a précisé que nonobstant les dispositions communautaires relatives à la libre circulation des biens et des personnes à l'intérieur de la CEMAC, en raison de certains dysfonctionnements des mécanismes financiers, les marchandises importées et dédouanées dans d'autres pays membres de la CEMAC sont passibles du paiement des droits et taxes de douane à leur entrée au Congo.

- **Le recensement des épaves de véhicules disséminées dans le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN)**

Le représentant du PAPN a informé les participants que le recensement des épaves de véhicules disséminées dans l'enceinte du Port a bel et bien été effectué.

- **Les temps morts enregistrés entre l'accostage des navires et la montée à bord des représentants des différentes administrations**

Le représentant du PAPN a déploré les temps morts enregistrés entre l'accostage des navires et la montée à bord des représentants des différentes administrations, en raison de la venue tardive sur les lieux des agents de la Brigade Maritime des douanes.

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE en a pris acte. Des instructions fermes seront données pour remédier à ce dysfonctionnement.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 9h05.

**P. La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,
P.I. Le Chef des Services Généraux,**

NGOUBA LENGANGUE Laurent